

et que c'est maintenant chose possible. C'est possible économiquement parlant parce qu'une fois réalisée, cette structure ne coûtera pas plus cher à exploiter que ce que les Canadiens paient déjà pour le service de traversier qui assure actuellement la navette entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une proposition on ne peut plus sensée.

• (1600)

M. Barrett: Vous ne nous donnez jamais rien.

M. Crosbie: Alice au Pays des merveilles serait étonnée d'entendre le député de l'autre bout du Canada exprimer une fausseté et condamner un projet destiné à une autre région du pays parce que nous ne construisons pas en ce moment un pont pour relier Vancouver à l'île de Vancouver. C'est pure mesquinerie de sa part.

C'est pour cela que ça va mal chez nous. Il y a tant de gens qui, comme le député, sont jaloux de ce que reçoit une autre région du pays. À l'instar du député, ils essaient de fomentier des troubles.

Vous êtes un ennemi de l'unité nationale avec les arguments que vous faites valoir à la Chambre. C'est faire preuve de jalousie, d'étroitesse d'esprit, de mesquinerie et d'égoïsme que de prétendre que vous n'obtenez rien en Colombie-Britannique. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. En toute justice je dois accorder deux minutes au député.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Non seulement, monsieur le Président, je demanderais au député de retirer ses insultes personnelles, mais j'ai le sentiment que le ministre de Terre-Neuve me complimente. Je ne suis pas une femme et il n'a pu aller jusqu'au bout.

Permettez-moi de dire ceci. Il peut m'attaquer personnellement tant qu'il veut. Il peut dire tout ce qu'il souhaite à mon sujet. Cela ne me blesse pas. Je fais de la politique depuis aussi longtemps que lui.

Nos vis-à-vis doivent encore nous dire pourquoi ils dépensent 42 millions de dollars par année pour résoudre un problème de 21 millions de dollars. Si cela fait de moi un mauvais Canadien, la logique de mon collègue est alors des plus fautives. Je me bats pour les contribuables et non par chauvinisme.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne d'abord la parole à la députée de Calgary-Sud-Ouest et ensuite au député d'Annapolis Valley—Hants.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en tant qu'Albertaine, je suis heureuse d'être en mesure d'intervenir et de participer au débat sur le projet de loi C-110. Je tiens à dire que l'intervention du député qui m'a précédé au sujet de la façon dont le Canada aide ses diverses régions m'a conterrée.

Ce projet de loi nous fait entrer dans l'avenir. Nous n'allons pas continuer de vivre dans le passé. Nous allons aller de l'avant afin de devenir plus compétitifs et de donner aux gens de la région de l'Atlantique la capacité d'améliorer leurs infrastructures pour favoriser leur agriculture, leur tourisme et, en fait, leur permettre d'obtenir les choses que vous et moi, monsieur le Président, tenons pour acquises, car nos provinces en profitent depuis pas mal de temps déjà.

Les avantages économiques de ce projet de loi sont nettement supérieurs aux inconvénients dont mon collègue d'Esquimalt parle. En fait, c'est probablement l'une des plus grandes chances que l'Île-du-Prince-Édouard ait jamais eue et je félicite les habitants de l'île et l'ancien premier ministre, Joe Ghiz, ainsi que l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas ménagé leurs efforts et qui ont collaboré avec le gouvernement fédéral pour que ce projet devienne réalité.

J'ai deux ou trois questions au sujet de l'évaluation environnementale et je tiens à dire que ce type d'évaluation est très important dans le cas de tous les projets. Ce projet a été soumis à une évaluation environnementale et certaines réserves ont été émises au sujet de l'écoulement glaciaire. En toute déférence, le gouvernement a nommé un comité très spécial d'experts des glaces qui ont déclaré que, si on pouvait construire un pont ou un lien fixe qui serait dégagé des glaces en moins de deux jours par année, on respecterait la recommandation de la commission d'évaluation environnementale, ce qui a été fait, bien entendu.

Revenons un petit peu en arrière. Ce n'est rien de nouveau. Voilà bien sept ans que ça dure et ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations environnementales. Je dois dire aussi que lors d'un plébiscite tenu je crois en 1988 à ce sujet dans l'Île-du-Prince-Édouard, la majo-